

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 04-03 du 5 décembre 2019

### TROISIÈME ET DERNIER VOLET DU CONVENTIONNEMENT DES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS D'APPUI DES POLITIQUES D'INSERTION (FAPI) ET DU FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (PLAN PAUVRETÉ) – SUBVENTIONS.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L121-1, L263-1 et L263-2,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi de finances initiale pour 2017 créant le fonds d'appui aux politiques d'insertion en son article 89 et le décret n°2017-202 du 17 février,

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 avril 2019 approuvant la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre le Département et l'État,

Vu la délibération n°2017-III-14 du 23 mars 2017 portant sur le nouvel engagement en faveur de l'insertion,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°04-02 du 18 avril 2019 qui approuve le conventionnement des actions « Insertion, Formation, Emploi » 2019-2020 au bénéfice des allocataires du RSA,

Vu la délibération n°04-04 du Conseil départemental du 12 septembre 2019 qui approuve le conventionnement des actions territorialisées « Insertion, Formation, Emploi » 2019-2020 au bénéfice des allocataires du RSA,

Vu la délibération n°08-02 du Conseil Départemental du 26 septembre 2019 qui approuve le financement de l'accompagnement social lié au logement par le fonds de solidarité logement pour 2019,



Vu la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019 conclue entre le Département et l'État signée le 19 avril 2017 et son avenant du 16 mai 2019,

Vu la délibération du conseil départemental du 7 novembre 2019 qui modifie la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre le Département et l'État au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté,

Vu la convention entre le Département et la Maison de la culture 93 du 6 septembre 2017,

Vu les conventions entre le Département et les associations Emmaüs Connect, Social Builder », Emmaüs Alternatives, Evolia, Envergure et l'Association Logement Jeune,

Vu le Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi adopté le 5 avril 2018,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE des subventions aux associations suivantes :

- Innovons par la citoyenneté : 30 000 euros,
- Promhote-Ifitel : 57 000 euros,
- Emmaüs Connect : 4 000 euros,
- Social Builder : 16 000 euros,
- Maison de la culture 93 : 14 000 euros,
- Emmaüs Alternatives : 100 000 euros,
- FRTP : 10 000 euros,
- Evolia : 50 000 euros,
- l'association Envergure : 46 600 euros,
- Bim Bam Job : 50 000 euros,
- l'Association Logement Jeune : 40 000 euros,

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes : Innovons par la citoyenneté, Promhote Ifitel, FRTP, Bim Bam Job ;

- APPROUVE les avenants aux conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes : Emmaüs Connect, Social Builder, Maison de la Culture 93, Emmaüs Alternatives, Evolia, Envergure, l'Association Logement Jeune ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*